

Cosmed, accélérateur de l'internalisation des pme de la filière cosmétique

Le secteur français des cosmétiques a signé un nouveau record de ventes à l'export en 2023 avec un solde extérieur qui s'affiche à 8,6 milliards d'euros, en croissance de 15% sur les 6 premiers mois de l'année. Près des deux tiers de la production de cosmétique française est destinée à l'export. Ces performances sont notamment portées par les PME et TPE qui peuvent compter sur le soutien de Cosmed pour participer à la promotion de la cosmétique française à l'export

Renforcement des liens entre les entreprises cosmétiques françaises et les écosystèmes des marchés en croissance

Cosmed a été invitée par The Office of SMEs Promotion (OSMEP) et the Thailand Institute of Scientific and Technological Research (TISTR), les deux organisations gouvernementales en charge de soutenir les PME thaïlandaises, afin de renforcer la coopération avec la France et notamment :

- Développer des collaborations valorisant la filière de matières naturelles végétales,
- Contribuer à la compétitivité des entreprises par le partage de l'expertise réglementaire de Cosmed.



Dr. Pattravee Thong-on et Dr. Achana Pattanasupong de TISTR , Caroline Bassoni - Cosmed, Dr Veerapong Malai, Apiradee Khaodhiar et Nitivadee Somboon -OSMEP

Le gouvernement Malgache fait appel à Cosmed

La structuration de filières qualitatives, durables et performantes est une priorité du gouvernement malgache pour répondre aux exigences du marché international des matières végétales à usage cosmétique et assurer la compétitivité des productions locales.

Missionnée depuis 2022 pour aider le pays à structurer sa filière des matières premières naturelles végétales à usage cosmétique, Cosmed sera un partenaire privilégié de la 2^{ème} édition du salon-congrès Innovative Natural Ingredients Madagascar (iniM) qui se déroulera du 28 au 30 novembre 2023 à Antananarivo.

Cosmed entretient également des partenariats avec les associations professionnelles l'IBA (USA) ou CTFAS RRI (Singapour) afin de renforcer l'offre mutuelle de services à l'intention des entreprises exportatrices.

La co-gestion des V.I.E Filière afin de valoriser les entreprises françaises à l'international

Le gouvernement français a renforcé avec le plan de relance, le dispositif de volontariat International en Entreprise (VIE). La filière cosmétique, considérée comme secteur « vitrine » de l'excellence française, bénéficie de 2 VIE filière. **Cosmed est en charge de porter un VIE pour l'ASEAN**, une zone de 10 pays d'Asie du Sud-Est où le marché des cosmétiques représente 21 milliards d'euros et ambitionne une croissance de 30% dans les 2 ans à venir. Tatiana Santhachit, le VIE ASEAN a pour mission de faire rayonner la filière française dans cette zone et de fournir aux industriels des données pour mieux comprendre ce marché et faciliter l'exportation de produits cosmétiques.

La promotion de la cosmétique française sur les salons internationaux

Après une première édition couronnée de succès, L'espace "French Cosmetics" de Cosmed sera de retour dans 3 semaines au salon Beautyworld Middle East de Dubaï : 15 entreprises seront accompagnées sur 150m² d'exposition.

Nouveauté 2024 : Cosmed portera le pavillon France au salon Beauty Istanbul du 2 au 4 octobre 2024. 150 m² d'exposition **labellisés Business France**, seront disponibles pour les entreprises françaises. Avec 13.700 visiteurs de 62 pays et 845 exposants, ce salon offre des opportunités de l'Europe de l'Est à l'Asie centrale et Balkans.

La participation aux projets de réglementation à l'international

Cosmed siège à la Commission Européenne dans les instances d'élaboration de la réglementation cosmétique, ainsi que dans les organismes nationaux et internationaux de normalisation. Ses contributions et prises de positions réglementaires et scientifiques sont reconnues internationalement.

Fort de cette expertise, Cosmed contribue aux projets de règlements notamment dans les marchés porteurs que sont les Etats-Unis (workshop de la FDA sur les BPF ou le Safety Gate), le Canada (règlement sur l'étiquetage) ou la Nouvelle Zélande (règlementation des Pfas), ...

L'accompagnement réglementaire cosmétique sur 120 pays

Les entreprises cosmétiques qui exportent peuvent compter sur la veille réglementaire Cosmed qui couvre 120 pays. La base de données disponibles 24h/24 contient tous les textes applicables, des tableaux de substances, des comptes rendus, des synthèses ... (1500 fiches actualisées). Une version améliorée de la plateforme de consultation est mise en ligne depuis la rentrée. Parmi toutes les évolutions, un nouvel espace, accessible depuis la page d'accueil, permettra de visualiser plus rapidement des informations relatives aux sujets "chauds" du moment ou des rappels d'échéances réglementaires dans le monde.

La délivrance des Certificats de Vente Libre pour des produits cosmétiques

Le [Certificat de Vente Libre](#) (CVL) est un document exigé par les autorités d'une soixantaine de pays comme condition à l'importation sur leur marché de produits cosmétiques finis. Il certifie que les produits cosmétiques mentionnés sont conformes au règlement Européen 1223/2009 et, de ce fait, peuvent-être commercialisés en France et dans l'Union Européenne. Cosmed délivre les CVL en ligne sur www.cosmedcvl.fr

Contact presse : Jean-Marc Giroux, Président de Cosmed, giroux.jm@gmail.com, 06 17 08 54 75